L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 15 FEVRIER 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.........1 P. M.
JEUDIS.........1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

et revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS.........5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.........7 A. M.
VENDREDIS "........7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod

W. G. COYLE & CIE., Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebœuf, samedi, 18 février
LA NORMANDIE, Rupé, samedi, 25 février
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 mars

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

HUDSON..........Mercredi, 15 fév.
LOUISIANA..........Mercredi, 22 fév.
KNICKERBOCKER...... Mercredi, 1er mars.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphia, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMIMS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Alexandria Local.... 7.45 a m	Alexandria Local.... 5.50 p m
San Antonio Express.... 5.00 p m	San Antonio Express.... 6.45 p m
California Express, daily 9.45 a m	California Express, daily 10.55 pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9.45 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal et à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

QC

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Local.
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	8:30 a.m.
Arrive à Meridian	11:10 p.m.	4:30 p.m.
Arrive à Birmingham	3:50 a.m.	1:05 p.m.
Arrive à Chattanooga	8:00 a.m.	7:00 p.m.
Arrive à Burgin	3:47 p.m.	3:39 a.m.
Arrive à Lexington	4:45 p.m.	4:35 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:20 p.m.	7:20 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars—

Etat de situation semi-annuel
DE LA
UNION NATIONAL BANK
De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1892

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes.		$1,485,790 97
Bons des Etats-Unis	$50,000 00	
Primes sur les mêmes	6,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres actions et bonds	314,606 27—	371,106 27
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorerie des Etats-Unis	$2,250 00	
Change domestique	218,863 35	
Change étranger	83,253 19	
Comptant	233,096 26	
Chèques pour le clearing house	273,404 55—	810,867 35
		$2,883,254 59

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Fonds de surplus.	$150,000 00	
Profits non divisés	13,670 47—	163,670 47
Dividende payable le 2 janvier.		20,000 00
Circulation		41,190 00
Dû à des déposants et banquiers		1,702,040 21
Dû à des banques étrangères		434,054 75
Ré-escomptés		19 389 16
		$2,883,254 59

CARL KOHN, Président,
S. CHALARON, Vice-président,
A. LABARTHE, Caissier.
3 janv—1f

BANQUES.

Etat de situation de la
New Orleans National Bank,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,307,551 91
Surtirages, garantis et non garantis		73,923 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons des Etats-Unis en main		1,900 00
Actions, sécurités, etc		758,792 75
Dû par des agents de réserve approuvés		562,727 55
Dû par d'autres banques nationales		61,887 22
Dû par des banques d'Etat et banquiers		15,700 29
Maison de banque, meubles et installations		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées		27,931 27
Primes sur Bons des Etats-Unis		51 00
Chèques et autres items comptant	$782 51	
Changes pour le Clearing house	209,209 94	
Billets d'autres banques	22,581 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	5,624 54	
Espèces	404,012 50	
Billets legal tender	260,000 00—	902,210 49
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$4,859,841 95

PASSIF.

Capital-action payé		$200,000 00
Fonds de surplus		700,000 00
Profits non divisés		175,209 96
Total		$1,075,209 96
Billets de banques nationales en circulation		34,500 00
Dividendes non payés		1,500 00
Dépôts individuels sujets à chèque	$3,317,789 77	
Certificats de demande des déposants	52,748 75	
Chèques certifiés	15,200 00	
Chèques du caissier en circulation	88,125 00	
Dû à d'autres banques nationales	190,401 84	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	84,366 63—	3,748,631 99
Total		$4,859,841 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. ss.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque sus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier

Souscrit et juré pardevant moi ce 14me jour de décembre 1892.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.
Correct—Attesté: R. E. CRAIG, CHAS. CHAFFE, C. H. BECK, Directeurs.
16 déc—1f

J. HASSINGER, Président. J. E. MERILH, Vice-Président.

Etat de situation annuel.
—DE LA—
GERMANIA SAVINGS BANK,
51 RUE DU CAMP,
A la clôture des affaires le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$401,842 50
Prêts sur propriété foncières	313,882 50
Prêts à échéances	485,911 04
Prêts sur demande	682,066 95
Meubles et installations	750 00
Comptant	181,401 35
Total	$2,065,854 84

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits indivis		144,651 46
A savoir: Bénéfices après dépenses, taxes d'Etat et de ville	87,466 76	
Moins $42,394 77 payées aux déposants pour intérêts et $8,000 aux actionnaires pendant l'année courante	50,394 77	
Réservé des bénéfices de l'année	37,071 99	
Ajouter bénéfices indivis existant le 31 décembre 1891	107,579 47	
Réserve actuelle	144,651 46	
Dû à 6,012 déposants		1,820,795 38
Dividendes non payés		408 00
Total		$2,065,854 84

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1892. W. O. HART, Notaire.

Correct—Attesté: S. HERNSHEIM, A. VIZARD, J. E. MERILH.

Notez le progrès de cette Banque: Elle a maintenant 6,012 déposants avec...$1,820,795 38
Le 31 Déc. 1891, elle avait 4,951 déposants avec... 1,534,283 47
1,061 gain en déposants
Gain en dépôts.......$286,512 91
Elle a gagné pour ses actionnaires plus de 45 pour cent.

1er janv—3

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$982,219 58
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,624 53	
Autres bons et actions	111,737 50—	1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières		100,819 20
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change sur New York	525,514 83	
Prêts sur demande	948,246 55	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76—	2,614,253 14
Total		$5,361,653 95

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00—	$650,000 00
Profits nets non divisés		45,816 69
Circulation		44,250 00
Dépôts à retirer contre chèques.		4,400,301 26
Balance sur réduction du capital-actions		800 00
Dividendes non payés		20,686 00
Bills payables		200,000 00
Total		$5,361,653 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
1er janv—3f

LADIES Needing a tonic, or children who want building up, should take BROWN'S IRON BITTERS. It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL,

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente :

Sur risques d'incendie	$133,094 46	
Sur risques maritimes	2,507 35	
Sur risques de rivières	1,961 01	
Total		$137,562 82
Moins,—Primes non acquises		49,130 00
		$88,332 82
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,665 26	
Compte de loyer	$7,598 75—	$11,264 01
		$99,646 83

Pertes payées :

Sur risques de feu	$60,689 79	
Sur risques maritimes	313 58	
Sur risques de rivières	905 38	
Pertes totales	$61,907 75	
Primes rendues	$4,772 72	
Réassurances	2,841 85	
Dépenses	18,820 00	
Taxes	9,199 81	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,703 11—37,577 49—	98,785 24
		$861 59

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets recevables	$66,044 42
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,773 64
Primes en cours de collection	15,373 93
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	22,572 55
Certificats 6 0/0 de ville, (valeur du marché)	22,825 00
Actions de banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00
Bons à primes (valeur du marché)	2,950 00
Avance sur l'habitation Ouvier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	2,000 00
Jugements	600 00
	$300,758 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.
JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, John M. Baldwin, Aristide Hopkins, W. H. Bedinger, Jos. A. Shakspeare, Jayme Magi, Henry O. Boucher, Paul Capdevielle, M. W. Smith, J. S. Zacharie, A. Xiques.

BANQUES.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, jeudi soir, 31 décembre 1892.

Comptant	$ 948,451 09
Change	221,657 83
Prêts sur demande et escomptes.	1,461,202 44
Actions	56,172 50
Propriétés foncières	40,043 00
Taxes	10,000 00
Total	$2,737,527 86
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	279,054 03
Dépôts individuels	2,156,395 83
Dividendes non payés	2,078 00
Total	$2,737,527 86

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance. A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1892. ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 janv—

Etat semestriel
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,311,822 50
Surtirages		25,850 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Autres actions et bons		39,696 04
Dû par des agents de réserve		11,062 68
Dû par des banques et banquiers		62,066 82
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis 5 pour cent montant du fonds de rédemption		2,250 00
Chèques comptant sur des banques locales	$136,628 25	
Monnaie courante	6,622 00	
Billets legal tender et or	362,440 00	
Espèces, nickels et cents	16,615 70—	522,305 95
		$2,140,554 03

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	200,000 00
Profits non divisés	61,154 33
Dividendes, 5 pour cent par action, déclaré le 30 courant	15,000 00
Dividendes non réclamés	615 00
Billets en circulation	41,095 00
Dépôts individuels	1,348,363 28
Dû à des banques et banquiers	14,326 42
Bills payables	60,000 00
Billets ré-escomptés	100,000 00
	$2,140,554 03

J. C. DENIS, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.

CHARTER
—OF THE—
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice President and a Secretary Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and so soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice President, and Charles Hernandez, Secretary Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed :
JOS. HERNANDEZ and others.
H. P. LaBATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D 1892.

JAS. FAHEY, Not Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 5 nov—

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 14 février 1893.

AVIS

Les Banques et les Bourses étant fermées à cause du Mardi-Gras, nous répétons les cotes de lundi pour référence.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$5,163,448 00	$568,346 00
Même temps la semaine dernière	3,530,350 00	306,573 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97@97½c.; argent mutilé américain 73@75 par oz; dollars mexicains, 63@65; sols péruviens, 59@60; pesos chiliens, 59@60; argent anglais, par £, $4 60@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18¾@19¼.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande continue bonne, le montant est considérable et les taux faciles.

Papier exceptionnel	7@—
de A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	5@6
Time de	6@7
Papier hypothécaire	—@8

New-York—Taux de l'argent 2 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½; consols 98 11/16 ex int. pour l'argent, 98 7/16 ex int pour l'accompte de janvier; U. S. 4's ——.

Paris—Rentes—98.22½.

Argent en lingots (par oz 3½) — Londres 38 5/16; New York 83¾ à 84¼; Nlle-Orléans 83½.

CHANGE.

REISCHMARKS—95
Le STERLING est ferme.
Commercial (60 jours)...... 485¾ à 486¼
Traites de banques (60 jours).... 487
Les FRANCS sont fermes.
France de commerce (60 jours)....5.18¾
Traites de banques (60 jours)....5.15
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.
Traites de commerce 75c. de prime.
Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 10 A. M.
25 actions Carrollton RR. Co...... 150½
Appel de 10 A. M.
10 actions Union National Bank...... 132
40 actions du Carrollton RR Co...... 150½
20 actions N O City RR Co...... 141
5 ..do......de...... 140½
25 ..do......de...... 140
Entre les appels de 10 A. M. et de 2 P. M.
7 actions du Firemen's Insurance Co...... 10
33 actions Mut. Loan and Building Ass. 29
Appel de 2 P. M.
$500 Pontchartrain Lev. Bds [20 yrs] (small)...... 96

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American National	100		
Bank of Commerce	10	16¼	17
Canal & Banking Co	100	165	170
Citizens'	100	93½	95
N. O. Co-operative B'k'g As.	25	18¼	22
Germania National	100		220
Germania Savings	100		
Hibernia National	100	235	
Louisiana National	100		
Metropolitan	100		190
Mutual National	100		
N. O. National	100		
People's	50		
Southern National	100	114	120
State National	100		145
Traders'	100	70¾	
Union National	100	131¼	136
Whitney National	100		
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	45	55
Firemen's	50	10	16
Germania Ins. Co	100		
Hibernia Ins	100	45	
Home Ins	100		94
Lafayette	50		80
Merchants Mutual	100	31¾	40
Mechanics' and Traders	100	105	
New Orleans Ins. Ass	30		21
Sun Mutual Ins	100	114¼	
Southern Ins. Co	100	88¼	91
Teutonia	100	120	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	149¾	151
Crescent City	100	103¾	105
Canal and Claiborne	40	40	45
New Orleans City	100	138	141
Orleans	50	69	72
St-Charles Street	50	99	101
Privilege en Carrollton RR.			
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	45¾	47
Imp. Bonded Warehouse	100		
Jefferson City Gas Light Co	100	80	86
Consumers' Ice Co	100		
Louisiana Ice Man. Co	50		
Metairie Cem'y Ass	100		
N. O. Gas Light Co	100	110¾	112
N. O. Waterworks Co	100	118	
N. O. Brewing Ass	100	107¾	108¼
Jackson Brewing Co	100	99¼	103
N. O. Cold Storage Co	100		
French Opera Association	250		
Sugar Shed Co	60		
Louisiana Electric Light Co	100		
Standard Guano & Chem. Co	100		
St. Martin's Oil Works			
S dard F'less En.Co.of Chicago	10	2	2¾
Jockey Club	100		
Comb. T. Stand			
M. L. & B. As		28	29¼
Edison Elec. Illumin'g Co.			
Takamine Ferment Co			
Rosetta Gravel	100		
Varie. Theatre			
Graham P. S. Co	10		
Cherokee Iron Man'f'g Co			
C. C. Furniture Co			
Independent Oil Works			
Pelican Insurance			
Jackson Coal & Coke Co			
Louisiana Furniture Co			
Southern Athletic Club			
Young Men's Ath Club			
N, O. & North Eastern RR			
Independ. Cotton Oil Bonds			
Amer. Cott. Oil Deb			
Washington Artillery bonds			
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)			
Bons.			
Constitutional Bds			
Old Louisiana 4 s			
New Consols		95	96¾
Atchafalaya Levee Bds		96	99
5th District Levee Bds		90½	93
Pontchartrain Lev. Bonds 10 yrs.		96	
Pontchartrain Lev. Bonds 15 yrs.		96	
Pontchartrain Lev. Bonds 20 yrs.		97	104
Red River Atch. & B. B. Bds		90	95
Tensas Basin Bonds		95	105
Lake Borgne Lev Bd		91	105
Jackson Brewery 1st Mort. Bds			
City 4's		101¼	
Premiums		166¼	167¾
Premium drawn numbers			
Privilege on Premiums			
Extended Consol			104¼
Extended 8's, Consol. Crossman		103½	104½
Extended 6's		103¼	
Extended 6's, R. R			
Extended 6's, Waterworks			
Extended 6's, Park			
City 6 per cent certificates			
Consolidated coupons			
City 5's		106¼	101½
City 7's, old			
City 7's, new			
City 7's, gold			
Houston Funding			
Houston Reg. Cem			
Bons divers.			
United States 4's			
Cotton Exchange Stock			
Board of Trade Stock			
Produce Exchange Stock			
Mech., Dealers and Lumb. Ex			
Sugar Exchange			
Canal and Claib. St. R. R. mort			
O. St. L. & N. O. R. R. Co			
Morgan's L. and T. R. R. 7's		129¼	131
Morgan's L. and T. R. R. 6's		117	120
New Orleans Gas bonds			
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort			
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort			
St-Charles Hotel Co. mort			
Crescent City RR. 1st			
Crescent City RR. new			
N. O. City Railroad Co. mort		120½	
St-Charles St.RR Co.mort			
Carrollton RR. Co. mort			
Carrollton RR. Co. mort. (1892)			
Carrollton RR. Co. mort (1906)			
N. O. Waterworks Co. 1st mort			
N. O. Brewing Association bonds.		106¼	107
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort			
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort			
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort			
La. Elect. Light Co. 1st mort			
La. Elect. Light Co. 2d mort			
Cherokee mort. Bon's			
Ryton Land Company bonds			
Biloxi Bonds			
Levee S. Cotton Press mort			
Cotton Exchange 1st mort			
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884			
State Warrants, ordinary, 1885			
State Warrants, ordinary, 1886			
State Warrants, ordinary, 1887			
State Warrants, ordinary, 1888			
Police certificates			
School certificates			
City scrip, old			
City scrip, new			
Jan. int. cert. on State consols			
Certificats émis en vertu de l'acte 98 de 1890			
Unpaid State coupons No 12		16	18
Unpaid State coup. prior to No 12		24	30
State school warrants			

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 400 balles et 1,000 à arriver.

Le marché est inactif.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ¼c. plus bas que les cotons.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	7 3/16 nom	7⅜ nom
Ordinary	7 11/16 "	7¾ "
Good Ordinary	8 3/16 "	8¼ "
Low Middling	8 11/16 "	8¾ "
Middling	8 15/16	9
Good Middling	9⅜	9 7/16
Middling Fair	9⅞	9 15/16
Fair	11 nom	11 1/16 nom

FUTURS

A peine stables.

Janvier —— à ——; février 8,62 à ——; mars 8,61 à 8,62; avril 8,67 à 8,68; mai 8,73 à ——; juin 8,79 à 8,80; juillet 8,84 à 8,85; août 8,84 à 8,86; septembre 8,62 à ——; octobre 8,52 à ——; novembre —— à ——; décembre —— à ——.

Les ventes comprennent 93,100 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 8⅞; à Mobile 8 13/16; à Savannah 8¾; à Charleston à 9; à Wilmington 9 nom; à Norfolk 8⅞; à Baltimore 9⅜; à Boston 9¼; à Philadelphia 9⅝; à Memphis 9 1/16; à Augusta 8¾ à ——.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Inactif et faible.
Cotes: Middling Gulf 9⅝.

FUTURS.

Stables.

Janvier —— à ——; février 8,79 à 8,81; mars 8,85 à 8,86; avril 8,94 à 8,95; mai 9,02 à 9,03; juin 9,08 à 9,09; juillet 9,13 à 9,14; août 9,15 à 9,16; septembre 8,95 à 8,97; octobre 8,82 à 8,84; novembre 8,73 à 8,75. décembre —— à ——.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,245,144 balles; même temps l'année dernière, 1,964,746 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,144,682 balles; même temps l'année dernière, 5,764,413 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 921,424 balles; même temps l'année dernière, 1,404,734 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,005,111 balles; même temps l'année dernière, 4,069,856 balles.

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 326,706 balles; même temps l'année dernière, 428,075 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 990,940 balles; même temps, l'année dernière, 1,191,607 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Inactif.
Cotes 4⅞ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes 63 fr. pour l'Ordinaire (sur place), 61 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 59 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛ à ¼c plus élevé par livre; pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Stable.

Choice	—@—
Strictly prime	3 5/16@—
Prime	3 3/16@3¼
Fully Fair	3 3/16@3¼
Good fair	3 @ 3⅛
Fair	—@ 3⅛
Good common	2⅞@ 2⅞
Common	2⅝@ 2¾
Inferior	2⅜@ 2½

CENTRIFUGAL—Stable

Plantation granulated	
Off granulated	4 3/16@4¼
Choice white	
Off white	4⅛@ 4⅛
Gray of white	4⅛@ 4⅛
Fancy yellow	3⅞@
Choice yellow	3¾@ 3⅞
Prime yellow	3 15/16@4
Off yellow	3¾@ 3½
Seconds	2¾@ 3½
Refining Grades	

MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal

Fermenting stock 3@5c. off per gallon

CENTRIFUGAL—Fort.

Fancy	—@—
Choice	—@20
Strictly prime	18 @19
Good prime	12 @16
Prime	12 @15
Good fair	9 @12
Fair	9 @12
Good common	7 @ 8
Common	7 @ 8
Inferior	7 @ 8
Fermenting	—@ 5

SIROP NOUVEAU—— à ——.

RIZ.
[A la Bourse.]

RIZ ECALE—Stable

Head	3 @4¾
Prime	—@—
Good	
Fair	3¼@3½
Ordinary	2⅞@3¼
Common	2¾@2¾
No 2	2⅝@2½
	1¾@2

RIZ BRUT—Calme et ferme.
Cotes du riz brut: $1 25 à 2 75.
RIZ POLI—$15 00 à 16 00.
SON—80 à 10 00.

FARINES.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :

FARINE—Stable.
Patents $3 80 à 4 00; extra fancy $3 50 à 3 60; fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$—— à 2 15.

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade :

CREAM MEAL—Choice $2 90 à ——.
GRITS—$3 00.
HOMINY—$3 25 à —— le baril.
FARINE DE SEIGLE—$5 00.
OAT MEAL—$5 75 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.

MAIS—On cote 55 à 56 pour le blanc, 53 à 54 pour le mêlé et — à 55 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest 40 à 41; No 1 — à 42; Red Rust Proof Oats 39 à 41.
SON—90 à 92½c.
FOIN—Prime $15 00 à 16 00; Choice $17 00 à 17 50.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros :

Les provisions sont stables.
MESS PORK—$20 25 à 20 50.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 10¼ à 10⅜; short rib sides 11¼ à 11⅜; long clear sides 11¼ à 11⅜; short clear sides 11½ à 11⅝.
BACON—Epaules nominales; short rib sides 11⅞ à 12, long clear sides 11¾ à 11⅞; short clear sides 11⅞ à 12.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 10⅞ à 10½; prime steam — à 14.
JAMBON—15½ à 16.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots :
CAFE RIO—Prime 20½; good 20¼; fair 20; ordinary 18⅞; common 17½c. la livre.
CAFE MEXICAIN—Prime 22¼; good 21⅞; fair 21½; common 20⅞.
BEURRE—Western Creamery—Extra 31 à —c.; extra firsts 28 à —c.; firsts 26 à —c.; Western Dairy — Extra 25 à —; extra firsts 22 à —; firsts 17 à 18. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams à 13; twins, full cream, à 12¼; Young Americas, full cream, à 13; singles à 13. Jobbing un peu plus élevé.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c., City Crushed 85c.; Rock Salt 8c. la livre; Pocket Salt 1¼ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $21 00 à —— par ton.
Farine de graine de coton au dépôt $25 00 à —— par short ton, pour l'exportation $26 50 à 27 00 f. o. b. par long ton.
Oil cake—$26 50 à 27 00 pour l'exportation f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 30c; in bulk 26 à 28c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound à 7½c. per yard, 2-pound 6¾c, 1¾-pound 5¾c. Western 2¼-pound 6¾c. per yard, 2-pound 5⅞c, 1¾-pound 5¼c.
Twine—Jute 7¼ à 7½ la livre; Hemp 12½.
COTTON TIES—Arrow 95c à —— le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

Pommes, $4 50 à 5 00 par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 6½ à 7. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 50 à 2 00. Noix du Brésil, par livre, 10 à 11c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Cranberries, par baril, $11 00 à 11 50; demi baril $4 50, quart de baril $2 50. Currants, 6 à 7c. Marrons, par livre, 9 à 10c. Coco, par 1000, $35 00 à ——, coco packed, 3¾ à 4c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Figues, par livre, 14 à 15c. Filberts, par livre, 12c. Raisins de la Californie $2 00 à 2 25, de Malaga $10 00 à 12 00 par boite. Raisins de l'Ouest, par 70 lb paniers, 25c. à $1. Limons—par boite $2 00 à 2 50. Oranges de la Floride $2 00 à ——; de la Louisiane par baril $4 00, par boite $2 00 à 2 25. Pistaches, par livre, 5 à 7c. Nouvelles pecanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, $1 25 à 2 50. Pruneaux, par lb, 14 à 16c. Raisins, par boite, Californie $2 00 à 2 50. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE — $2 75 à 3 25 par baril.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 25 à 1 50.
YAMS—$1 75 à 2 25.
OIGNONS—De l'Ouest $4 50 à 5 00 le baril.
AIL—Italien 65 à 75c. par macorne double.
CHOUX—Home Grown $2 25 à 2 50 par crate.
CHOUCROUTE—De St Louis $9 00 à 9 50.
HARICOTS — Choice Northern med. 4c; Northern red kidney choice à 5¼; white kidney 5, pots verts 3¼.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 75 à 5 25 la douzaine; poulets $2 40 à 3 50; canards $3 00 à 3 25; oies $4 50 à 5 00; dindes $13 00 à 22 00.
Grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $2 00 à 3 00; canards $3 00 à 3 25; oies $4 75 à 5 25; dindes $15 00 à 16 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 13 à 14; ceux de la Louisiane 13 à 14.
SUIF—5 à 5¼c. la livre pour celui de la ville; 4¾c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 23c. la livre.
LAINE—Barry 11 à 15c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 18 à 19c., coupe d'automne 17 à 18c.; clear lake 20 à 21c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c.; steer et peaux de vaches 39 à 70 livres 3c.; kips 14 à 39 livres 4c.; peaux de veau 35c. pièce; grab selection 3c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3c.; dry flint 5½; dry salted 5 à 5½c. la livre.
PELLETERIE—Otter 50c. à $7 50; castor 5 à 90c. pièce; raccoons 5 à 60c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2¾c. la livre; grise 1½ à 2c.; noire 2 à 3½c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à de pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 50 à 6 00 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 17½; F $1 22½; G $1 32½; H $1 67½; I $2 00; K $2 65; M $3 30; N $3 40; W G $3 90; W W $4 00. Essence de térébenthine 32¾. Jobbing 2c. de plus le gallon.

TONNELLERIE—Barils de mélasse $1 90 à 1 25; demi barils de mélasse 75c.; kegs 65c.; boucauts de sucre ...., barils de riz 37 à 38c. Cypress bble staves $14 50 à 15 00 par 1000, bbls pieces $17 00 par 1000, hhd poles — par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 23 à 25c le baril; famille 50c. le baril, $9 00 le boucaut; anthracite $9 00 à 9 50 le ton; bateaux 45c.; steamers $3 60 à 3 90 la tonne.

ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona nut coal 35c., splint coal 45c., Cahaba 45c.; smom coal sur chars $3 00 à 3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$....@	2 35
Brandies, du pays, le gallon	1 50@	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pomme, le gallon	3 25@	3 50
Cognac importé, 1892, le gallon	....@	5 25
1875	....@	6 00
1870	....@	6 50
1865	....@	7 00
1860	....@	7 50
1848	....@	8 50
1840	....@	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac, 1882	....@	6 00
1870	....@	7 50
1864	....@	9 50
1848	....@	10 75
L. P. Claveris & Co. Cognac 1880	....@	5 50
1872	....@	6 50
1866	....@	7 50
1850	....@	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	....@	1 30
Ouest	1 16@	1 18
Bourbon	1 40@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 50@	5 50
Irlande, importé	4 50@	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	....@	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	....@	8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	3 25@	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 60@	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon	3 55@	3 75
Holland, par caisse	8 50@	9 00
Vins Rouges - Claret ordinaire la caisse	2 75@	3 50
Importé Médoc, la caisse	....@	6 00
St-Julien, la caisse	....@	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	....@	6 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Château Dillon, la caisse	....@	7 50
Château Duplessy, la caisse	....@	10 00
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Larose, la caisse	....@	14 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Haut Brion, la caisse	....@	24 00
Château Lafitte, la caisse	....@	26 00
California Claret, le gallon	35@	75
California Zinfandel, le gallon	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50@	60 00
Cuvée de famille, la barrique	65 00@	80 00
Bichebou, la barrique	....@	95 00
Manquefort, la barrique	....@	105 00
St-Clément, 1887, la barrique	....@	125 00
Château Dillon, la barrique	....@	125 00
Château Didon, J. Prom & Co., la barrique	65 00@	75 00
Château de Fertals, J. Prom & Co., la barrique	90 00@	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	45@	90
Ordinaire, la caisse	2 75@	3 50
Importé Graves, la caisse	....@	6 00
Importé Sauternes, la caisse	....@	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	....@	10 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse	....@	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....@	11 50
Imp. Chât. Sudeuvent, la caisse	....@	15 25
Imp. Château Renasse, la caisse	....@	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	....@	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00@	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00@	90 00
Importé fin, la barrique	100 00@	200 00
Pints $1 de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	3 25@	3 50
Madère, la caisse	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine fine, le gallon	3 50@	5 00
Muscat, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	20 00@	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	....@	30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	....@	27 50
Extra Dry	....@	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry carte	....@	29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	....@	28 00
D. E. Pel & Co.'s, quarts	....@	25 00
Perrier-Jouet—Reserve Royal, quarts	....@	32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	....@	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	....@	29 00
Bouche, extra Sec, quarts	....@	30 50
Bouche, Sec, quarts	....@	30 50
Bouche Riche, quarts	....@	30 50
Pomery Sec	....@	30 50
Veuve Clicquot	....@	33 00
Louis Roederer, quarts	....@	32 75
Pints $2 de plus par caisse.	....@	31 00
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts	29 50@	....
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50@	....
Ale et Porter—		
Reed Bros, la douzaine	....@	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....@	1 75

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—

Timber No 1, 10c per linear foo	10@15c
Scantling No 1	12 00@....
No 2	10 00@....
Boards No 1	16 00@....
No 2	14 00@....
No 3	12 00@....
No 4	
Weth.b'ds No 1	9 00@10 00
No 2	10 00@....
Ceiling No 1	11 00@....
No 2	7 00@....
Yellow pine, dressed—	
Flooring No 1	$25 00@....
No 2	19 00@20 00
No 3	16 00@....
Weth.b'ds No 1	14 50@16 00
No 2	14 00@....
Ceiling No 1	20 00@....
No 2	14 00@....
Boards No 1	20 00@....
No 2	18 00@....
No 4	10 00@16 00
Cypress—	
Rough b'ds No 1	22 50
No 2	22 00
No 3	18 00
No 4	16 00
No 5	8 00
Dr'ed b'ds No 1	35 00@....
No 2	30 00
No 3	21 00
No 4	18 00
No 5	12 00
Wharf timber— $	
No 1	
No 2	
No 3	
Mahogany timber per ton	$50 00@65 00
Cedar timber, per ton	50 00@75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber, per 1000	40 00@50 00
Shingles—16, 18 and 20 inch. sawed and split	
Laths, per 1000	1 50@ 2 50
Alabama lime	1 75@ 3 00
Cement, domestic	90@ 1 00
Cement, imported	2 40@ 3 00
Slate	5 00@ 7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50@10 00
Brick, paving	11 00@12 00
Brick, ordinary	7 50@ 8 00
Sand	30@ 25
Shells, small	—@ 35
Plaster, calcined	1 85@
Fire brick, American, per 1000	25 00@
Fire brick, English, per 1000	27 50@
Shells, large	1 25@ 1 50
Fire clay, per barrel	1 65@
Lake fire clay	50@
Sewer pipe, per foot	15@ 30
Chimney flue lining, per foot	15@ 20

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz	$6 75@ 7 00
Crescent, par douz	5 75@ 6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00@ 5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 50@19 00
Trace chains, la paire	25@ 75
Ox chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre	5½@ 7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2 0 @5, par douz	2 25@ 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2 0 @ 5, par douz	2 50@ 5 00
Lyndon S. C. No 4-0 @ 3, par douz	3 65@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz	3 00@ 5 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun	65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac	4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun	6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha	1 00
Brent Le Dow cultivator, chacun	40 00
Universal cultivator, chacun	22 50
Columbia cultivator, chacun	22 50
Brown riding cultivator, chacun	32 55
Brown walking cultivator, chacun	23 75
Monroe rotary harrows, Nos 1 @2.17 50@	25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30 teeth	7 50@15 00
Pennington side harrows, chacun	3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun	2 75
Expanding harrows, 11 teeth, chac	3 75
Deere's stalk cutter, No 1	20 00
Deere's stalk cutter, No 2	27 50
Le Dow disc harrows	28 00
Deere disc harrows, No 1	26 00
Deere disc harrows, No 2	24 00
Hollow ware, skillets and lids	3½
Anvils	10@ 11
Bar iron, basis per cwt	1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg	1 85
Wire nails, 50@60 basis, keg	2 10
Wire nails, 50@60 basis, keg	2 15
I cut keen plows, x pts, list $5 75, less 25 per cent	
I cut keen plows, A-O x pts, list $6 75, less 25 per cent	
I cut keen plows, B-O x pts, list $7 50, less 25 per cent	
I cut keen plows, C-O x pts, list $10 40, less 25 per cent	
I cut keen plows D-O x pts, list $11 40, less 25 per cent	
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun	2 75
A. B. & Co. steel plows, 4-O x pts, chacun	3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun	4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts, chacun	4 00
A. B. & Co. cast plows, ½ S K pony x pts, chacun	1 85
John Deere Plows—	
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.	
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.	
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net	10 50@....
Roller, for same, net	1 00@....
Georgia stocks, single	75
Georgia stocks double	1 75
Farmers' pet double stocks	1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, base.	8½
Rope, manila, ½-inch and over, base.	11
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base.	12
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@10 50
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@10 00
Barb wire, galvanized, per cwt	....@ 3 15
Drop shot, tower, per bag	1 80
Buck shot, per bag	1 75
Dupont powder, small lots	3 50
Cane knives, par douz	4 50
Wheel barrows, par douz	12 50@21 00
Best coal barrows, chacun	5 50@ 6 00
Allen c. s. meal distributor	60 00@ ....
Clarke's c. s. meal distributor	65 00@ ....
Black Cap Stoves, less 50 per cent off list.	
Garland stoves, less 50 per cent off list.	
Pennant stoves, less 50 per cent on list.	
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 20 per cent off list.	

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	160@180
Mulets, qualité moyenne	140@160
Mulets pour coton	75@110
Mulets communs	40@ 70
Bons mulets de ville	225@250

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Grass, par livre, gross	2¾@	3¼
Common to fair	2¼@	2¾
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1¾@	2
2me qualité, par tête	$10 00	@14 00
Vaches communes et vieilles	7 00	@ 9 00
Veaux—1re qualité, par tête	6 00	@ 8 00
2me qualité	3 00	@ 6 00
Yearlings—1e qualité par tête	8 00	@10 00
2me qualité	6 00	@ 8 00
Porcs—Good fat Western, par livre gross	6	@ 6½
Fair Ouachita	5	@ 5½
Moutons—Choice, par tête	2 00	@ 3 00
Fair, par tête	1 00	@ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00	@40 00
2me qualité, par tête	20 00	@30 00

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,892—Division A — R. P. Batson vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. E. Upton, notaire public, à son Bureau No 87 rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les Stations de Quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m. contre les ports ci dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énoncés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la période de Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires devront instamment requérir des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages superflus, pendant la traversée. Ces passagers seront surtout requis de ne pas avoir à bord des effets des scieries, dentelles et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de descendre à terre.

5. Les cargaisons doivent, autant que faire se peut, en être arrimées de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la Quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants ou les moyens de désinfection par les instructions du Bureau de Santé en s'adressant au Bureau de Santé ou à ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer autant que possible et placer en de meilleurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être dans un tel état de propreté pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, sur
10 avril—3f

MUNN & CO PATENTS NEW YORK

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS 11 HOURS
CINCINNATI SLEEPING CARS BIRMINGHAM

FEUILLETON.

No 6. Commencé le 9 février.

TUE-LES !

GRAND ROMAN INÉDIT
—PAR—
GEORGES MALDAGUE.

PREMIÈRE PARTIE.

V

(Suite.)

Au chevet de la blessée, se tenait, comme s'était tenue au lit de mort de Louis d'Arneville, une religieuse.

La femme de chambre de Mme Brottel, depuis longtemps à son service, et qui lui était dévouée, ne la quittait guère non plus.

Le matin, la voiture du chirurgien, une des sommités les plus en vue, appelé par le médecin de Mme Brottel, également médecin des hôpitaux, s'arrêtait devant la maison, en même temps que la voiture de ce dernier.

Les deux praticiens se donnaient rendez-vous dans la chambre de la jeune femme.

La situation restait la même: une prostration complète, un état somateux laissant prévoir que l'issue fatale arriverait, sans un réveil de l'intelligence.

Le huitième jour seulement un incident survint.

Une paralysie se produisit dans le côté gauche.

Les hommes de l'art acquéraient la preuve certaine que la balle, traversant le cerveau, s'était logée à droite, dans la boîte cranienne.

L'hémiplégie dans ces sortes de cas arrive invariablement du côté opposé à celui où le corps étranger s'est enkysté.

Cela, du reste, ne modifiait en rien la situation.

Impossible de se rendre compte de l'endroit où se trouvait la balle.

La science demeurait impuissante.

Ce jour même, Mme Staranval, qui en obtenait l'autorisation du docteur, son médecin comme celui de Mme Brottel, entrait dans la chambre de son amie.

La femme du député avait beaucoup changé depuis une semaine.

Chacun pouvait juger par l'altération de ses traits, sa pâleur, son amaigrissement, de l'affection qu'elle portait à son amie.

On ne prononçait pas le nom de celle-ci devant elle, sans que des pleurs jaillissent de ses yeux, ou sans qu'elle se trouvât saisie par un tremblement nerveux.

Elle affirmait très haut l'innocence d'Aimée, son honnêteté.

Elle ne croyait pas à ces lettres dont on voulait faire des preuves de l'adultère.

Si des relations avaient existé entre elle et l'infortuné lieutenant de vaisseau c'étaient assurément des relations toutes platoniques.

Et si l'on objectait, que cette correspondance assignait des rendez-vous, qu'il y avait dans ces épîtres ardentes, des phrases qui ne laissaient aucun doute sur la nature de leurs rapports, elle avait de ces emportements, de ces indignations qui forçaient à se taire, non pas qu'elle convainquit personne, mais parce qu'on se rendait compte de toute la peine qu'elle éprouvait, parce qu'on se figurait qu'elle essayait de se leurrer elle-même.

Mme Staranval, lorsqu'elle s'arrêta près du lit où son amie gardait une immobilité de morte, avec le pincement des narines, la rigidité des traits, la vague des prunelles entre les paupières mi closes, était aussi décomposée qu'elle.

La sœur venait de se lever, lui avançant une chaise.

Elle y tomba, plutôt qu'elle ne s'assit, ses genoux pleyant tout à coup.

Et tirant son mouchoir de sa poche, elle le serra sur sa bouche pour étouffer ses sanglots.

Au moins trois-quarts d'heure, elle demeura à cette place, secouée par des hoquets, essayant de détourner ses yeux de cette tête inerte dans les bandages qui cachaient la blessure, et les y ramenant toujours, attirés invinciblement, fixes comme s'ils eussent voulu percer l'appareil posé sur le trou sanglant où avait passé la balle.

Puis elle s'agenouilla, enfonça son visage dans la couverture, se releva et avança sa main vers la main blême de la blessée, qui pendait sur le drap.

Mais, au moment de la frôler, elle recula d'un mouvement prompt, brusque, comme si cet attouchement l'eût brûlée, avant même que leurs doigts se fussent effleurés.

Et avec la même précipitation, la même hâte fébrile, elle gagna la porte, sans se retourner vers le lit.

Mme Staranval sortit de l'hôtel rapidement, la tête baissée. Elle se jetait dans son coupé, sans un mot, quand une réflexion lui vint.

—Armand, dit-elle au cocher, menez-moi aux Magasins du Louvre.... Puis vous pourrez aller attendre Monsieur à la Chambre, je prendrai un fiacre en sortant.

—Bien, madame.

En un quart d'heure on arriva aux Magasins du Louvre.

Mme Staranval y entra par le Palais-Royal, pour en sortir par la rue de Rivoli.

Elle arrêta la première voiture qui passait à vide, et la prit à l'heure.

—Au Père-Lachaise! dit-elle, allez vite, il y aura un pourboire.

Le cocher avait un cheval frais.

La petite dame paraissait "huppée", il l'a mena rondement jusqu'à l'endroit désigné.

Avant de s'engager dans la vaste nécropole, ville des morts dans la ville des vivants, Henriette acheta à une bouquetière une botte de roses. Elle s'arrêta à l'entrée du cimetière, demanda des renseignements au gardien préposé à cet office et, sans vouloir être accompagnée, s'enfonça à travers le dédale de ces rues d'une ville, bordées des demeures silencieuses des disparus.

Environ dix minutes, elle marcha.

Elle était seule à aller dans cette direction; pas d'indiscrets autour d'elle.

La botte de fleurs embaumait, tout près de son visage.

Elle y fouillait quelquefois, avec ses lèvres, comme si elle voulait étouffer dans la corolle des roses, les sanglots qui recommençaient à monter à sa gorge, ou bien y glisser de mystérieux, de passionnés baisers.

Quiconque eût vu cette femme, marchant la tête basse, tenant ce bouquet où elle enfouissait son visage, si pâle, avec des yeux noyés, des lèvres qui se serraient, pour ne laisser rien exhaler de la douleur immense que l'on sentait en elle, se fut arrêté, l'eût regardée avec pitié suivre sa route.

Oh! cette pitié, elle seule savait jusqu'à quel point elle la méritait!

Mme Staranval s'arrêta devant le caveau de la famille d'Arneville.

La porte en était close.

On ne voyait même point à travers le grillage, cette petite lampe brûlant dans certains autres, qui est comme la flamme de la pensée de ceux qui restent.

Louis d'Arneville, enfoui sous la pierre, entre son père et sa mère, mort jeune aussi, paraissait déjà oublié.

Les mains tremblantes de Mme Staranval, assujettirent le bouquet de roses, dans la grille de la porte.

Elle resta quelques secondes, les doigts crispés sur cette grille les yeux fermés.

Et, dans une plainte, la voix déchirée, elle murmura :

—Oh! notre amour!.... Oh! notre amour....

Puis elle partit très vite, sans se retourner, comme elle avait fait de la chambre d'Aimée, avec une sorte de terreur.

Mme Staranval ne descendit de voiture rue de Grenelle, qu'à l'heure du dîner.

Elle n'eut même pas le temps de changer de toilette.

Son mari et ses enfants l'attendaient à la salle à manger.

Il n'y avait pas d'étranger ce soir-là à la table de famille.

M. Staranval la regarda de cet air inquiet qu'il avait chaque fois qu'il la trouvait plus pâle, les traits crispés, les paupières meurtries.

—Serais-tu allée rue de Prony? demanda t il d'un ton mécontent.

—Oui, murmura-t-elle en s'asseyant près de ses fils, son mari, toujours placé entre les deux fillettes, des enfants de six à huit ans, les dernières venues.

Il n'ajouta rien.

Et l'on commença à manger en silence; les enfants gênés par la figure contrariée de l'un, attristés par la tristesse de l'autre.

A la fin du repas seulement, sur une saillie de la dernière petite, M. et Mme Staranval se déridèrent.

La mère dit quelques mots, et la conversation se continua entre les enfants et le père. Elle les regardait, elle.

Ses yeux allaient de l'un à l'autre ou embrassaient d'un seul coup ces chères têtes.

Oui, c'était à elle, ces beaux enfants; l'aînée, Henri, seize ans passés, un homme bientôt, le second, Jean, douze ans, un diable, mais un cœur d'or, et les petites, Séverine et Yvonne, gâtées par tout le monde, volontaires, capricieuses, bonnes aussi, très bonnes, intelligentes jolies.

Combien enviaient cette charmante famille!

Mme Staranval réunissait autour d'elle, tous les éléments du bonheur.

La tranquillité en ménage, la satisfaction dans ses enfants, la fortune, les succès mondains

Entourée, fêtée, elle était aussi, très respectée; aimable sans être coquette, s'en tenant au flirtage permis des salons, mais incapable de se compromettre, encore moins de commettre une faute, une honnête femme en un mot.

Si la divulgation d'une intrigue avait éclaté à son sujet, c'eût été, comme pour Mme Brottel, qui venait de payer si chèrement son erreur, une exclamation générale de surprise.

Aussitôt après le dessert, les trois plus jeunes enfants quittèrent la table.

Henriette passa dans le petit salon voisin, avec son fils aîné et son mari.

Elle semblait calme, et pendant que le père et le fils causaient, elle dépliait un journal.

Mais, aussitôt, elle rejeta nerveusement ce journal sur le guéridon où elle l'avait pris.

C'était une feuille illustrée, — en sa qualité de député, M. Staranval recevait à peu près toutes celles qui paraissaient.

En première page, une gravure représentait le "Drame de la rue de Prony," un homme tirant sur une femme qui tombait à la renverse.

Du guéridon, le journal glissa à terre, Henri le ramassa.

— Pourquoi regarder ces choses-là, maman, dit-il, en s'approchant de Mme Staranval, puisqu'elles te font mal.

—Tu vois bien que je ne les regarde point.... Vraiment la presse est odieuse.

—C'est son rôle de s'emparer du moindre incident; cela a son bon et son mauvais côté, dit le député.

—Eh bien, fit Henri, je trouve aussi qu'elle va trop loin.... Un homme n'est-il pas assez à plaindre d'avoir eu à se porter à une pareille extrémité, sans que chaque jour paraissent des articles interminables, sur cette question de savoir s'il a bien fait, ou s'il a mal fait, de tuer les coupables?

Mme Staranval tressaillit de la tête aux pieds.

Elle demanda d'une voix faible :

—Tu es de ceux qui trouvent qu'il a bien fait, mon fils?

—Oui, maman.... Je ne devrais pas te le dire, sachant toute l'affection que tu avais pour Mme Brottel.... Mais, à la place du mari, j'eusse agi comme lui.

—Tu es bien jeune, pour juger de pareilles choses.... trop jeune.

—Oui, fit le père, plus tard, tu penseras sans doute, comme je le pense, que le divorce existe justement pour.... éviter ces extrémités.

—Et! dit avec véhémence l'adolescent, réfléchit on lorsqu'on se trouve atteint dans tout ce qu'on a de plus cher, son honneur et son amour!

—C'est vrai, fit M. Staranval, l'homme, alors, ne se connaît plus.

Henri se pencha vers sa mère, et l'embrassant à deux reprises :

—Bonsoir.... Ne te fais plus de peine, va.... Nous sommes si chagrins de te voir triste.

—Cela passera.... Mais il faut du temps.... Où vas-tu?

—Piocher.... Nous avons demain composition de mathématiques.... Si je pouvais être dans les premiers!

—J'en doute, fit le père en souriant, ce n'est pas ton fort!

Le jeune homme avait disparu.

—Ainsi, fit M. Staranval, dès qu'il fut seul avec sa femme, il a fallu que tu allies rue de Prony?

—Et j'y retournerai, mon ami...... Souviens-toi qu'Aimée est mon amie d'enfance, presque ma sœur.

—Pauvre femme, fit le député en se mettant à arpenter de long en large le salon, quelle folie l'a prise!.... J'aurais juré qu'elle était honnête.

—Je ne peux croire qu'elle ne le soit pas, dit Henriette en cachant son visage dans ses mains.

M. Staranval s'assit en face d'elle, lui prit les poignets, la forçant à le regarder.

—Voyons, mon chérie, je t'en conjure, prends sur toi; rends-toi à l'évidence.... Richard Brottel a surpris dans le bureau de sa femme des lettres qui lui prouvaient que celle ci avait un amant.... Il a vu rouge, il a tué l'amant d'abord, la maîtresse ensuite....car la malheureuse n'en reviendra pas....Et il vaut mieux qu'elle n'en revienne pas....Est-ce ton avis?

—Certes, fit-elle d'une voix étouffée.

Il poursuivit :

—Je comprends l'émotion que tu as éprouvée, et le chagrin que tu éprouves encore......Moi aussi, j'ai été, et suis toujours, très affecté de ce drame aussi affreux qu'imprévu....d'Arneville était un garçon plein d'avenir, et l'homme le plus charmant que j'aie connu....Mme Brottel, la femme, je le répète, que j'eusse la moins soupçonnée; pourtant, si je n'excuse point le mari, je le comprends....je comprends sa colère.... Je me mets à sa place......

—A sa place, tu aurais joué du revolver?

—Qui sait?...... Un homme ne peut répondre de ce qu'il ferait en de telles circonstances....C'est ton fils qui vient de le dire.

—Alors! dit Henriette en se dégageant de l'étreinte de son mari, qui lui tenait toujours les mains, vous n'avez donc jamais pitié, vous?......Ni pitié, ni pardon!

A son tour, elle marchait dans la pièce.

Elle allait d'un pas saccadé, en riant d'un rire bizarre.

Elle revint près de M. Staranval, qui la suivait des yeux avec l'air inquiet qu'il avait lorsqu'elle était entrée dans la salle à manger.

—Ni pitié, ni pardon! répéta-t-elle, jamais!

—Calme-toi, fit-il en l'attirant doucement contre lui.

Elle se dégagea encore.

—Laisse moi! Vous êtes effrayants d'égoïsme, tous!.... tous! Non, vous n'excusez rien, vous ne pardonnez rien.... C'est bon pour nous d'avoir pitié.... C'est bon pour nous d'oublier.... pour nous qui sommes assez sottes pour supporter vos trahisons.... Est-ce que nous, l'un comme l'autre, vous ne faites point de vilenies à vos femmes?.... Est-ce que Richard Brottel n'en a pas fait à la sienne?

—Je l'ignore.... Ce dont je suis certain comme tout le monde, c'est que Richard Brottel l'adorait.

—Qu'importe? plus vous avez à vous faire pardonner, plus vous nous adorez! Et il faut que nous souffrions en silence; il faut que nous fermions les yeux sur vos incartades.... Et si par malheur à notre tour nous faiblissons; si, entourées d'adulations, d'hommages, poursuivies par l'amour d'un homme, nous oublions un instant nos devoirs, alors, vous voyez rouge.... vous tuez!.... vous assassinez!....

Elle était blême, mais ses yeux flambaient; elle avait des gestes violents.

—Calme-toi, dit encore M. Staranval. je ne t'ai jamais vue ainsi.

—C'est atroce! fit-elle, atroce, ces deux êtres sacrifiés.... Ce jeune homme tué à vingt-huit ans, cette femme qui râle sur un lit, une balle dans la tête......! Et on l'acquittera. Il sera acquitté, il sortira le front haut de la Cour d'assises.... toutes les mains se tendront vers lui!.... On ne se demandera plus par quelles phases a passé la passion de ces deux malheureux, avant qu'ils tombent dans les bras l'un de l'autre, quels combats elle a dû soutenir, elle.... On ne se dira plus, qu'ils n'ont obéi qu'à une loi naturelle, une loi physique, fatale, implacable: celle qui pousse l'une vers l'autre les créatures.... Il ne sera plus un assassin, il sera un mari qui va vengé son honneur.... son honneur!

Henriette ne s'arrêta que pour respirer.

Elle poursuivit, de la même voix hachée, sourde ou éclatante, amère ou indignée :

—Qu'appelez-vous donc votre honneur?.... La faute de votre femme est-elle seule à y porter atteinte?.... Qu'en faites-vous de votre honneur, lorsque vous vous introduisez dans le ménage d'un autre, et que vous y laissez ce que vous craignez tant qu'on apporte chez vous!.... Qu'en faites-vous, lorsque vous attachez aux pas d'une femme, lorsque vous vous acharnez après elle, pour la mépriser souvent, dès qu'elle sera tombée?.... Si encore vous alliez toujours à celles qu'on appelle des coquettes, et qui ne demandent qu'à faillir?.... Mais combien de fois allez-vous à d'autres?.... Je le répète; qu'en faites-vous, de votre honneur? Qu'en faites-vous?

—La nature de l'homme est toute autre que la nature de la femme, répondit M. Staranval.

—Ah! oui, une de vos raisons, encore! comme si la violence du tempérament n'existait pas autant chez certaines femmes que chez l'homme.... Votre raison à vous n'est pas tenue d'être maîtresse de vos sens.... Mais il faut qu'elle le soit chez nous.... Ah! la vie avec ces injustices est écœurante.

Elle tomba sur un fauteuil, son mari se rapprocha encore d'elle.

La réaction se produisait.

Henriette appuya sa tête sur le dossier du siège et resta les bras pendants, brisée.

Au coin de ses paupières, on voyait sourdre des larmes, de ces larmes énormes qui coulent silencieuses, et semblent creuser leur sillon sur les joues.

M. Staranval la laissa pleurer un instant, puis la prenant par la taille, il la força à se lever. Et il la tint serrée contre lui, murmurant à plusieurs reprises :

A continuer.